



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chambres de métiers

Question écrite n° 38968

Texte de la question

M. Jean-Claude Viollet attire l'attention de M. le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation concernant les conséquences que ne manquerait d'avoir, sur l'aménagement et le développement de nos territoires, la baisse annoncée de 10 %, soit plus de 1,6 million d'euros, des subventions économiques attribuées aux chambres des métiers pour 2004, et qui représenterait, en l'état, l'équivalent de quelque 60 postes d'agent économique sur l'ensemble du territoire national. Aussi, appréciant et soutenant l'action des chambres des métiers, et notamment de celle de la Charente, département dont il est l'élu, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour leur permettre de poursuivre, a minima à moyens constants, leur action déterminante de soutien à la création, au développement ou à la transmission d'activités artisanales, au regard de leur impact majeur sur l'économie et l'emploi de nos territoires.

Texte de la réponse

En raison du contexte budgétaire, un effort significatif doit être accompli pour réduire la dépense publique. Dans cette perspective, les subventions accordées pour les programmes de développement économique ont fait l'objet d'un réexamen, conduisant à une diminution moyenne de 10 %. Le Gouvernement est conscient des difficultés provoquées par cette diminution de crédits, notamment pour l'équilibre du budget des chambres et leur capacité à apporter aux porteurs de projets un soutien efficace en vue de la création, de la transmission, de la reprise ou du développement d'une entreprise artisanale. C'est pourquoi le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation a tenu à ce que la diminution des crédits affectés au financement des programmes économiques soit modulée en fonction des actions conduites par les chambres de métiers. Cette volonté de préserver les intérêts des chambres de métiers s'est traduite par ailleurs par un relèvement sensible de leurs ressources propres dans les deux dernières lois de finances.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Viollet](#)

Circonscription : Charente (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38968

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3430

Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 4104